

SIAH

Syndicat Intercommunal d'Aménagement
Hydraulique de Trévoux et ses environs
300 rue de la Mairie
01600 SAINTE EUPHEMIE

Acte n° 2025C04

DELIBERATION SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 10 FEVRIER 2025

Nombre de Délégués :

En exercice : 32

Présents : 17

Pouvoirs : /

Votants : 17

Date de convocation du Comité syndical :

Le 04/02/2025

Le 10 février 2025, le Comité syndical du Syndicat Intercommunal d'aménagement hydraulique de Trévoux et ses environs, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. David POMMIER au siège du Syndicat.

Présents : Didier ALBAN, René AUCAGNE, Gabriel AUMONIER, Michel BADOIL, Pascal CUNY, Annie DAYET, Patrice DECEUR, Thierry DELAMARE, Jean-Claude LAMBERT, Cédric FIEF, Pascal GONALONS (représente Gilles DEMAISON), Thierry GROSSAT, Bruno HENRY, Christophe HENRY, Estelle MORIN, David POMMIER, Gérard POYET.

Absents excusés : Pierre ATHANAZE, Fernand BERENGUER, Jérémy CAMUS, Baptiste COLLET, Gilles CREMET, Gilles DEMAISON (Remplacé par Pascal GONALONS), Stéphanie DI RUSCIO, Gilles DUTREIVE, Ghislaine LANDE, André MUT, Hervé ODET, Jean RAY, Bernard REY, Jean-Marc RIGAUDIE, Vincent SCHILDER, Franck ZWISLER.

Secrétaire de séance : Didier ALBAN.

OBJET : Délégation au président pour la conduite de la procédure d'acquisition foncière de l'emprise du bassin « les Terres » à Saint Didier de Formans

Le Président rappelle au comité syndical que la situation foncière du bassin dénommé « les Terres » à Parcieux n'est pas encore pleinement régularisée. Une partie de l'ouvrage reste encore en terrain privé. Une division parcellaire a été effectuée afin de déterminer l'emprise de l'ouvrage restant à acquérir.

Le Président propose en conséquence au comité syndical d'acquérir la parcelle A953 d'une contenance d'environ 1396 m² pour un montant 9 000,00 €. Les conditions précises de la vente figurent dans le projet d'acte de vente annexé à la présente délibération.

Le président explique que le projet d'acte de vente comporte également l'établissement d'une servitude de passage garantissant au propriétaire de la parcelle A954 et ses ayants droits un droit de passage d'une largeur de 5 m au moins.

Vu l'avis favorable du Bureau syndicat réuni le 03/02/2025.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide à l'unanimité :

- ✓ **D'APPROUVER** le principe de l'achat de la parcelle A 953 à St Didier de Formans constituant une partie de l'emprise de l'ouvrage « Les Terres » ;

- ✓ **D'APPROUVER** le principe de l'établissement d'une servitude de passage au profit de la parcelle A954 ;
- ✓ **D'AUTORISER** le président ou son représentant à signer l'acte de vente et à procéder à toute démarche nécessaire à son accomplissement ;
- ✓ **DE DIRE** que les crédits correspondants seront inscrits au Budget principal 2025 et suivants.

A Sainte Euphémie, le 10/02/2025

Le Secrétaire de séance,
Didier ALBAN

Le Président,
David POMMIER

Affichage sous format électronique :

14 FEV. 2025

